

# l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



**Supplément N°1 au N°256 de Septembre 2015**

**Renseignements utiles :**

**Adresse :**

Espace *Jean Jaurès*  
Rue *Charles Morel*  
48000 MENDE  
ou BP 46  
48002 MENDE Cedex  
☎ 04.66.65.18.93  
E-mail : 48@se-uns-a.org  
Directeur de la publication :  
Alain ROUSSON  
N° CPPAP : 0917 S 07420  
N° ISSN : 1266-6165  
Site :  
<http://sections.se-uns-a.org/48/>

## Rémunérations, carrières : c'est OUI ou NON !



La dernière version du projet d'accord relatif à « l'avenir de la Fonction Publique : la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » (PPCR) a été communiquée aux organisations syndicales et est soumise à leur signature (voir aussi page 4).

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

C'est un accord cadre qui fixe de grandes orientations.

Les mesures courent de 2017 à 2020, 2016 sera consacrée à des négociations pour chacun des versants de la Fonction Publique ainsi que par le ministère.

La négociation a eu lieu. Elle a duré 18 mois et les propositions ministérielles ont évolué (resserrement du calendrier de 2022 à 2020, rendez-vous salarial, gain d'indices...).

Elle est maintenant terminée : ce n'est plus le moment d'avoir des idées, des propositions ou des regrets.

Il s'agit désormais, pour les organisations syndicales, de se positionner et de dire s'il y a ou pas signature.

Le Gouvernement appliquera la règle de l'accord majoritaire dans la Fonction Publique : **si les organisations signataires ne représentent pas 50 % des Fonctionnaires, aucune des mesures contenues ne sera appliquée.**

Se réfugier dans le refus en escomptant que les mesures s'appliquent malgré tout ne sera pas suffisant.

Chacune des organisations syndicales va devoir prendre ses responsabilités !

Le SE-UNSA pense que les mesures de cet accord doivent s'appliquer.

C'est la position qu'il défendra dans le cadre de l'**UNSA** Fonction Publique !



## AGENDA

### Réunions d'Information Syndicale

☐ Le calendrier du 1er trimestre sera arrêté très prochainement Il sera aussitôt mis en ligne sur le site local et communiqué par la Lettre du **SE-UNSA Lozère** ...

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## SOMMAIRE

1 Editorial

2 ISAÉ / Permutés

Conseillers Pédagogiques ...

3 Mutation ...

DNB / Voie Pro / EPS ...

4 Infos PPCR ...

Pass Education ...

**Pages encartées -**  
- Compte rendu CTSD  
Infos UNSA Education -

## ISAE ... les faits sont têtus

En syndicalisme comme en politique, certains sont prompts à s'approprier des acquis quitte à réécrire l'histoire.

Le dossier de l'ISAE n'échappe pas à ce syndrome. Il y a foule au portillon pour en revendiquer la paternité.

Le SNU-ipp et le SGEN-CFDT sont sur les rangs, jurant leurs grands dieux qu'à la seule force de leurs poignets syndicaux, ils ont arraché à Vincent PEILLON cet acquis....

Un retour en arrière s'impose donc :

Au début de l'histoire, il y a d'abord eu le mythe inaccessible de l'obtention de l'équivalent de l'ISOE pour les PE... chacun maugréant en silence devant cette injustice...

Puis en 2011, le **SE-UNSA**, seul, se saisit du dossier et lance une large campagne d'opinion « **Mon ISOE, je la veux.....** » auprès de la profession.

Évidemment elle trouve un large écho auprès des collègues du 1er Degré et récolte en quelques mois plus de 35.000 signatures.

Un nombre que le Syndicat fera valoir auprès de Vincent PEILLON chargé des questions d'Education dans le cadre de la campagne présidentielle de François HOLLANDE.

De SGEN et de SNU-ipp, point de traces en cette période. Ces derniers, à l'époque, revendiquaient plutôt une prime d'équipement...qui aurait été laissée à l'appréciation de chaque commune ...



En 2013, le **SE-UNSA** a décroché et signé le protocole actant la nécessaire revalorisation des PE avec la création de l'ISAE et l'augmentation de la hors-classe des PE.

Ce protocole proposé à toutes les organisations a aussi été signé par le SGEN et le SNALC. Le SNU-ipp, qui se revendique pourtant comme premier syndicat, était absent ce jour-là...

Si le **SE-UNSA** trouve aujourd'hui plus ou moins de renfort en fonction du climat politique et syndical, pour sa part, il poursuit son action cohérente, déterminée et donc, crédible.

En quelques jours, la nouvelle pétition du **SE-UNSA** a enregistrée plus de 22 000 signatures !

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez vous aussi signer en tapant le lien suivant :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article8157>



## En bref - En bref

### ► Conseillers Pédagogiques / Nouvelle circulaire :

La nouvelle circulaire sur les missions des Conseillers Pédagogiques est parue au BO du 23 juillet. Elle précise les missions et les conditions d'exercice des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription. Elle abroge et remplace la note de service n° 96-107 du 18 avril 1996 relative aux fonctions et missions du conseiller pédagogique de circonscription. La note de service n° 93-132 du 24 février 1993 relative aux missions des instituteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs dans les disciplines artistiques, est également abrogée.

Pour en savoir plus, tapez le lien suivant :

<http://se-uns.org/spip.php?article8230>

### ► Permutations :

La note de service mobilité 1er Degré devrait paraître au B.O. mi-novembre.

Afin d'en faciliter la lecture, le **SE-UNSA** met à votre disposition une brochure spéciale " **Les permutés : comment ça marche ?** "

Communiqué de Presse du SE-UNSA du 9/09/2015

## ISAE : les professeurs des écoles s'impatientent

Quelques jours seulement après son lancement, la pétition du **SE-UNSA** revendiquant l'augmentation de l'ISAE\* a recueilli plus de 20.000 signatures. Signe de l'impatience des Professeurs des Ecoles à voir cette indemnité atteindre enfin les 1.200 euros de l'ISOE du Second Degré.

Deux ans après sa création, aucune perspective d'augmentation n'est en vue. Il faut pourtant avancer sur cette mesure de simple équité avec les autres professeurs. Pour les enseignants des écoles, recrutés au même niveau de qualification que leurs homologues du second degré, rien ne justifie ce décalage.

Quel que soit leur niveau d'intervention, les enseignants exercent un même métier qui mérite une reconnaissance et une rémunération comparables.

Les professeurs des écoles paient aujourd'hui le désintérêt de la Nation pour son école primaire. Laissée en jachère durant des années, elle commence enfin à retrouver crédit aux yeux des politiques et de la rue de Grenelle dans le cadre de la Refondation. Mais ceux qui la font vivre continuent de se sentir déconsidérés.

Il y a maintenant urgence à tracer des perspectives pour que l'ISAE atteigne enfin 1200 euros. Pour le **SE-UNSA**, il est temps de passer des paroles aux actes.

(\* ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves / (\*) ISOE: indemnité de suivi et d'orientation des élèves

## Ma mut', je m'en occupe avec le SE-UNSA !

**Vous êtes enseignant du 2nd Degré ou CPE et vous souhaitez (ou devez) changer d'académie à la rentrée 2016.**

La note de service mouvement 2nd Degré paraîtra au B.O. mi-novembre. Afin d'en faciliter la lecture, le **SE-UNSA** met à votre disposition une brochure spéciale " **Les mut' : comment ça marche ?** ".

Le **SE-UNSA** est là pour vous accompagner tout au long des opérations :

en premier lieu, pour vous guider dans la formulation de vos vœux : recherche de la meilleure stratégie possible en fonction de votre situation, calcul de barème, saisie des vœux sur l-prof..

pour vous aider à construire un dossier de demande particulière : rapprochement de conjoint ou handicap, poste spécifique ..

pour vérifier et faire corriger le barème retenu par l'administration

pour porter votre demande de poste spécifique

pour vous donner le résultat de votre demande de mutation inter-académique après la commission concernant votre discipline

pour vous accueillir et vous guider dans votre nouvelle académie.

### Dates à retenir :

1ère quinzaine de novembre : parution de la note de service au BO

Fin novembre-début décembre : saisie des vœux ( mouvement général et spécifique)

Mi-janvier : calcul de barème dans les académies

Début février : résultats du mouvement spécifique

Début mars : résultats du mouvement général

Dès la fin du mouvement général : saisie des vœux pour l'intra

Pour bénéficier de l'aide et du suivi du **SE-UNSA**, remplissez le formulaire en ligne en tapant le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article6051>



## EMC et DNB 2016 ...

Entré en vigueur à cette rentrée, l'Enseignement Moral et Civique (**EMC**) remplacera bien l'Education Civique dans les épreuves du DNB.

En attendant les évolutions du DNB en lien avec la réforme du Collège, le ministère vient – enfin- de présenter un projet de programme transitoire pour la session 2016 du Brevet.

Les thèmes retenus correspondent largement à ce qui se faisait en Éducation Civique. Pour le **SE-UNSA**, c'est la solution la plus raisonnable en attendant le nouveau DNB en 2017.

Les éclaircissements étaient très attendus par les enseignants chargés de l'EMC.

Le **SE-UNSA** demande que les documents définitifs soient publiés le plus rapidement possible. Les enseignants qui préparent les élèves au brevet doivent savoir à quoi s'en tenir.

### Thèmes retenus :

Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.

Définir les principaux éléments des grandes Déclarations des droits de l'homme.

Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens).

Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique dont la laïcité

Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie.

Connaître les principaux droits sociaux.

Connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale.

Pour lire le projet, tapez le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8220>

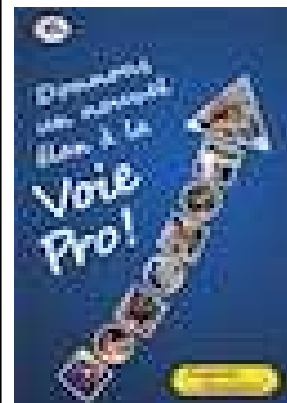
## En bref - En bref

### ► Voie Pro : la Ministre s'exprime enfin !

La Ministre s'est exprimée dans le cadre du lancement des 30 ans du Bac Professionnel. Elle a au préalable précisé que « l'enseignement professionnel est indispensable parce qu'aujourd'hui comme il y a trente ans, il répond à des besoins économiques et sociaux précis de notre pays ».

Pour en savoir plus, tapez le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8241>



### ► EPS - Les nouveautés de la rentrée 2015 :

Transformation du métier, nouvelle indemnité de cycle terminal, nouvelle attestation en cycle 3, UNSS et certificat médical obligatoire, année du sport à l'Ecole ... pour tout savoir sur ces différents sujets, tapez le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8213>





# PPCR / Pass Education ...

## PPCR : les grandes lignes ...

### Préambule et 1er axe :

Renforcer l'unité de la Fonction Publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique

Les principes émis sont souvent intéressants : pertinence du statut général, transparence dans les recrutements, importance du concours dans le recrutement, absence de discrimination, renforcement de la mobilité choisie. Leur déclinaison précise peut parfois laisser perplexe et nécessitera une vigilance accrue.

### 2nd axe :

Améliorer la rémunération des Fonctionnaires.

C'est évidemment la partie qui focalise le plus les regards. Plusieurs éléments nécessitent d'être détaillés :

#### \* Transformation de primes et indemnités en BI :

Un premier pas (petit) est fait par l'intégration d'un montant identique pour tous les Fonctionnaires (7 points d'indice, approximativement 400 €). Pour compenser les cotisations sociales dues sur les salaires, 9 points d'indice seront ajoutés en compensation de la diminution des primes : 4 points d'indice en 2017 et 5 points en 2018.

L'intégration de primes dans le salaire indiciaire est une revendication habituelle des organisations syndicales. Le calcul des pensions le prend mieux en compte (+ 375 € brut annuel pour une pension complète) et l'impact d'une augmentation du point d'indice (quand elle existe !) est plus grand.

Le régime indemnitaire de tous les enseignants sera diminué d'autant. Cela concernera l'ISAE et l'ISOE pour la grande majorité d'entre eux.

Seuls ceux qui ne percevraient aucune indemnité verraient leur rémunération globale augmenter. Cela pourrait se traduire par la disparition pure et simple de l'ISAE. Il est donc important d'obtenir une augmentation notable de celle-ci. Pour poursuivre le rapprochement avec l'ISOE évidemment, mais également parce qu'il sera plus facile de revendiquer une augmentation ultérieure que de demander la création d'une indemnité qui aurait disparu. La pétition prend alors tout son sens.

#### \* Déroulement de carrière :

Un principe fondamental est inscrit : « (...) *chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades (...)* »

Plus clairement, l'accès à la hors classe doit être rendu possible pour tous les enseignants. Les ratios d'avancement devront donc être modifiés en conséquence. Il sera nécessaire de négocier dans l'Education Nationale l'application de ce principe. C'est une réelle avancée : nos collègues pourront terminer leur carrière à un indice supérieur à celui auquel ils peuvent aujourd'hui prétendre.

Par ailleurs, un 3ème grade pourra être créé accessible aux enseignants ayant exercés dans des conditions difficiles ou particulières (GRAF). Il ne sera pas accessible à tous.

#### \* Refonte des grilles de rémunération :

Des points d'indice supplémentaires ont été obtenus, au-delà de ceux liés à la transformation de l'indemnitaire. Les bornes des grilles de la catégorie A seront augmentées entre 2017 et 2020.

#### ☑ Classe normale :

► 1er échelon : l'indice majoré est aujourd'hui de 349, il passera à 390 en 2019 (y compris les points liés au transfert des 400 € de prime). En 2019, un collègue en début de carrière percevra alors 190 € brut mensuel de plus que son homologue, début de carrière en 2016.

► Dernier échelon, classe normale : l'indice majoré passera de 658 à 673, soit un gain de 69 € brut mensuel.

#### ☑ Hors classe :

► Le 7ème échelon passera de l'indice 783 à l'indice 806, soit un gain de 106 € en 2019.

► Par ailleurs, un 8ème échelon sera créé à partir de 2020 à l'indice 821.

☑ Il est hasardeux d'essayer d'aller au-delà concernant chacun des échelons. Une transposition de la carrière type sera nécessaire. Le rythme d'avancement ainsi que le nombre de points d'indice par échelon seront au cœur des négociations dans notre ministère. Le gain moyen par échelon sera d'environ 20 points, y compris le transfert des indemnités.

#### \* Le rendez-vous salarial :

L'accord précise qu'au mois de février 2016, un rendez-vous salarial aura lieu afin « d'examiner la revalorisation du point d'indice ». On a enfin un engagement sur un déblocage (présidentielles obligent ?), cependant la bataille autour du point d'indice et sa nécessaire augmentation pour compenser la perte de pouvoir d'achat reste pour l'**UNSA** indispensable. Ces mentions n'existaient pas dans les premières moutures du texte.

## Pass Education : le SE-UNSA demande son renouvellement ...

A l'heure où le Président de la République pointe dans son discours sa volonté d'offrir un accès à la culture à tous les élèves, en consacrant aux scolaires un jour par semaine d'ouverture des musées, le **SE-UNSA** interpelle la Ministre de l'Education Nationale sur le Pass Education.

Dans un courrier, le **SE-UNSA** demande que soit reconduit ce dispositif, dont la validité s'achève en cette fin d'année.

Rappelons que le Pass Education, par un accès gratuit aux musées, a vocation à permettre aux enseignants de préparer les futures visites culturelles avec leurs élèves.

Instauré en 2009, reconduit pour la période 2012-2015, il constitue un outil professionnel important.

Fort de tous ces éléments, le **SE-UNSA** ne doute pas qu'une réponse positive sera apportée à cette demande légitime.